

Subventions pour congrès

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la 1^{ère} Commission, d'attribuer, au titre de l'année 2004, une subvention 1 500 € à l'association «Renaissance du Vieux Besançon» pour l'organisation du congrès de l'Association Nationale pour la Protection des Villes d'Art qui se tiendra du 8 au 10 octobre prochain au Kursaal. Cette association a été créée pour soutenir André Malraux au moment où il mettait en place les premiers secteurs sauvegardés. Le congrès de l'association a déjà eu lieu à Besançon il y a un peu plus de 10 ans.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la somme de 1 500 € sera imputée au chapitre 65.95.6574.89052.200 qui sera abondé à hauteur de 1 500 € par un virement de la ligne 65.95.65738.89052.200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2004.